Certificat de nationalité française

Le certificat de nationalité française (CNF) est un document officiel qui sert à prouver la nationalité française.

Comment procéder ?

Il peut être demandé pour une première demande de titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport), ou dans le cadre d'une candidature à un emploi dans la fonction publique.

Pièces justificatives

Les pièces à fournir varient selon les situations. Les pièces à fournir dans tous les cas sont les suivantes.

- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile
- Acte de naissance

Liens utiles
Plus d'infos sur service-public.fr